

# Les enjeux de la patrimonialisation dans les terroirs du Maroc

*Geneviève MICHON*

*Mohamed BERRIANE*

*Bruno ROMAGNY*

*Ahmed SKOUNTI*

## Introduction

Au niveau international, la notion de patrimoine est aujourd'hui multiforme, elle inclut des ensembles architecturaux comme des composantes de la nature ou des expressions matérielles et immatérielles des cultures locales ou nationales. L'adoption au Maroc de cette acception élargie du patrimoine est récente. Pendant longtemps, la mémoire collective a en effet plus valorisé les idées, la science et la littérature que le patrimoine bâti, préservant et transmettant des manuscrits anciens, des dictons et des coutumes, et laissant les bâtiments et les objets dépérir avec le temps (NACIRI, 2015). La conscience à l'égard du patrimoine, introduite par les Européens pendant le Protectorat, est aujourd'hui bien ancrée et incorpore aussi bien des composantes matérielles qu'immatérielles, relevant de la culture autant que de la nature, et de l'urbain autant que du rural. Au niveau du rural, l'entrée privilégiée de cette nouvelle conscience patrimoniale se fait par la notion de terroir. On mobilise le patrimoine pour le développement du tourisme, la conservation de la nature, le développement des produits de terroir, la protection des savoirs locaux ou les réflexions globales sur le développement local (BERRIANE,

2010). Qu'il s'agisse d'une forêt rurale, d'un produit alimentaire, d'une architecture en terre, d'un site gravé, d'une pratique sociale ou d'un savoir-faire artisanal, l'éventail est large des éléments qui sont aujourd'hui érigés en patrimoine par une diversité d'acteurs, des associations locales à la communauté internationale. Cette multiplicité des acteurs en présence n'est pas de nature à faciliter la perception de cette construction. Elle indique aussi que le patrimoine s'inscrit dans des enjeux politiques, économiques, sociaux ou culturels complexes et à des échelles emboîtées.

Il est aujourd'hui certain que le patrimoine est une construction sociale. Il n'existe pas, il advient à partir du moment où des individus ou des groupes en proclament l'existence ou le souhait d'existence (BENDIX, 2009). Aucun bien, territoire ou ressource ne peut donc spontanément prendre une forme patrimoniale sans le travail de collectifs spécialement dédiés à sa définition et à l'organisation de ses usages. Ce processus par lequel le patrimoine advient, la patrimonialisation, permet à un groupe de réinvestir collectivement ou de se réapproprier des ressources jugées essentielles pour la (re)production de son identité. Elle implique donc une communauté, un groupe patrimonial, dans ses relations avec des tiers proches ou lointains et à son territoire. Ce qui est en jeu, plus que la définition du patrimoine lui-même, c'est bien le processus de qualification d'une ressource (matérielle ou pas) en tant que patrimoine, processus éminemment évolutif et contingent. Au-delà des ressources, ce sont les représentations et les rapports sociaux ou de pouvoir à propos de ces dernières qui conditionnent la trajectoire d'un processus de patrimonialisation donné.

Plutôt qu'un regard sur les objets concernés par la patrimonialisation, une première entrée par les acteurs et les dynamiques à l'œuvre dans ce processus multiforme nous a semblé pertinente pour aborder la question des enjeux de la patrimonialisation du rural au Maroc. La manière dont ces acteurs interviennent ou n'interviennent pas dans ce processus renseigne quant à la nature de la construction et les logiques qui la sous-tendent. Elle interpelle l'interaction entre les logiques portées par les pouvoirs publics et les intentions des collectifs locaux ou des acteurs individuels. Nous questionnerons ensuite la patrimonialisation dans sa relation à l'altérité et à l'identité, en nous interrogeant sur le rôle, essentiel, des « étrangers » dans les processus en cours. Le transfert d'expériences, la circulation d'idées, d'initiatives, outrepassent aujourd'hui les frontières pour se reproduire, se démultiplier ou se télescoper. La restauration et la réhabilitation des *kasbahs*, la mise en place de petits musées dans les espaces oasiens sont quelques exemples de ce dialogue entre regards autochtones et allochtones. Nous aborderons enfin les relations complexes qui s'établissent entre patrimonialisation et valorisation marchande dans un contexte où ces deux dynamiques s'entrecroisent en permanence, que ce soit au niveau du développement de produits patrimoniaux destinés à un marché de niche (produits de terroir) ou à celui de la mise en tourisme d'éléments des patrimoines ruraux (architectures, événements festifs, paysages agraires ou sites gravés).

## La patrimonialisation du rural : avant l'irruption du terroir

L'intérêt pour le patrimoine culturel rural, étayé par les prospections de voyageurs illustres (Foucauld, Ségonzac, Doutté) qui ont produit des connaissances sur les institutions, les cultures matérielles et les langues des régions les plus reculées du pays, apparaît au Maroc avec l'instauration du Protectorat français et espagnol. Les musées créés pendant cette période réservent une place de choix aux collections d'objets du Maroc rural. Des mesures de protection juridique sont également prises pour le classement de sites naturels (lacs, cascades, sources, gorges d'oueds, massifs montagneux) ou culturels (palais, murailles, mausolées, zaouïas, *kasbahs*, ruines archéologiques, sites de gravures rupestres).

Après l'Indépendance, les institutions du nouvel État marocain reprennent à leur compte la gestion de cet héritage, mais sans encadrement juridique clair, avec des moyens financiers et humains très modestes, et sans que le mot « patrimoine » apparaisse clairement. Très peu de nouveaux classements sont réalisés. La création de l'Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine (Insap) en 1985 et celle de la Direction du patrimoine culturel (DPC) en 1988 marquent une volonté de prendre véritablement en charge un legs resté presque en l'état depuis la fin du Protectorat. Plusieurs sites culturels sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, et une attention particulière est portée aux savoir-faire artisanaux, entraînant une revitalisation de ce domaine fortement lié au tourisme et à l'export. L'intérêt pour le patrimoine immatériel est limité au domaine des arts du spectacle, en relation étroite avec le tourisme, notamment à travers des festivals à thème.

Deux expériences qui ont eu le mérite de sensibiliser au niveau local et régional à la préservation du patrimoine rural méritent d'être citées ici. Il s'agit de l'inventaire du patrimoine architectural en terre et celui des sites de gravures et de peintures rupestres entrepris par le ministère de la Culture dans les années 1970. Le premier a justifié la création du Centre de conservation et de restauration des *kasbahs* des zones atlasiques et subatlasiques (Cerkas) à Ouarzazate en 1989, à la suite de l'inscription du *ksar* Aït Ben Haddou sur la liste du patrimoine mondial en 1987 en tant qu'ensemble représentatif de ce savoir-faire architectural propre aux régions oasiennes. Le second a encouragé la création du Centre national du patrimoine rupestre.

Parallèlement, une demande de patrimoine diffuse mais réelle s'exprime dans la société marocaine depuis plus de deux décennies, avec la multiplication sur le territoire de musées, d'expositions ou de fêtes thématiques autour d'évènements ou de produits typiques.

La fin des années 1990 marque un tournant important dans la patrimonialisation du rural, avec la conjonction de trois dynamiques interdépendantes : l'irruption de l'idéologie du développement durable, qui tente de concilier conservation et valorisation économique des ressources ; le développement de

formes alternatives de tourisme en milieu rural ; et la réhabilitation positive du terroir comme modèle et fondation d'un développement agricole adapté aux zones rurales en difficulté.

## L'irruption du terroir

### **Des patrimoines vécus aux patrimoines décrétés**

La diversité des milieux naturels, des trajectoires historiques des sociétés et des pratiques agro-sylvopastorales de l'intérieur du Maroc a créé un vaste potentiel de paysages et de produits à forte typicité. On pourrait citer les oasis du Tafilalet et leurs dizaines de variétés de dattes ou la qualité de leur henné ; les vallées de l'Anti-Atlas, avec leurs terrasses d'amandiers et de céréales, leurs forêts d'arganiers et leurs greniers collectifs ; ou encore les vallées de la région de Ouarzazate avec leurs vergers d'amandiers, leurs palmeraies, leurs ruchers et leurs architectures en terre si particulières.

Ces paysages et ces produits constituent des éléments forts de l'héritage légué par les cultures rurales du pays. Les quelques (rares) chercheurs qui s'y sont intéressés<sup>1</sup> ont analysé cet héritage en termes de patrimoine. Ils ont montré que la constante de ces patrimoines est qu'ils associent (1) les ressources, les paysages et les institutions qui leur sont liées, (2) la société, son mode de vie et son système de production, (3) la culture, définie comme un ensemble d'activités matérielles (pratiques et techniques) et immatérielles (savoirs et représentations) ou symboliques (croyances, rites et rituels) et (4) les manifestations tangibles de cette culture : produits agricoles, alimentaires, artisanaux, architectures, fêtes, chants et danses. Ces patrimoines peuvent s'exprimer à plusieurs niveaux : les familles et les lignages, les tribus, les confédérations. Ils sont construits sur le temps long et dépendent des règles et des modalités de transmission, ainsi que des apprentissages intergénérationnels ou de pair à pair.

Cet héritage rural diversifié a longtemps été méprisé par la puissance publique, plus préoccupée de « modernisation » des sociétés rurales que de conservation de ce qui apparaissait comme des attributs du passé et des vecteurs de pauvreté.

C'est à travers la réflexion menée en 2007 pour le renouvellement des politiques agricoles qu'est apparu, au niveau de l'État, un intérêt pour les patrimoines ruraux. Avec un objectif affiché de « développement solidaire de la petite agriculture » (CGDA, 2009), cette réflexion a intégré un véritable souci pour les zones dites « difficiles » dans lesquelles les échecs de la modernisation capitaliste de

1. MAHDI (2010) qui, à travers son étude de l'*adgal* de l'Oukaïmeden, a interrogé « les conditions qui autorisent de reconnaître le pastoralisme transhumant comme patrimoine culturel et paysager » des tribus qui le pratiquent ; AUCLAIR et ALFRIQUI, éd. (2012), qui ont montré l'importance de l'*adgal* comme « patrimoine communautaire amazigh et marocain puisant ses racines dans l'histoire du Haut Atlas » ; SIMENEL et al. (2009), qui ont détaillé les composantes matérielles et immatérielles des patrimoines de la forêt d'arganiers du sud-ouest marocain.

l'agriculture ont permis de conserver jusqu'à aujourd'hui les patrimoines vivants. S'appuyant à la fois sur la promotion de produits à haute valeur ajoutée, la protection de la qualité et de l'origine, et une nouvelle organisation des producteurs, elle a débouché sur une véritable entreprise de ce que l'on pourrait qualifier de « valorisation patrimoniale » des produits emblématiques des cultures régionales. Le patrimoine rural n'est pas directement convié, mais s'impose dans la rencontre entre objectifs et stratégie du pilier II du Plan Maroc Vert (PMV) à travers les concepts de terroir et de produit de terroir<sup>2</sup> (fig. 1). Le PMV mentionne que la promotion des produits de terroir doit aussi « contribuer à la conservation d'un patrimoine gastronomique, artisanal, culturel et paysager unique » (AGRI-MAROC, 2010). La loi sur les signes distinctifs d'origine et de qualité, adoptée en 2008 dans le but de protéger les produits spécifiques aux terroirs marocains, énonce elle aussi clairement cette dimension patrimoniale des produits de terroir : elle stipule que la qualification des produits vise « à protéger le patrimoine culturel qui leur est lié par la reconnaissance et la mise en valeur de leur origine, de leurs caractéristiques et de leurs modes de production ».

### L'importance des démarches descendantes dans la patrimonialisation du rural

Dans ce couplage entre patrimonialisation, protection juridique et valorisation marchande, l'État est largement soutenu par la coopération internationale. Le rôle des experts et des bailleurs de fonds étrangers y est fondamental, et de nombreuses initiatives sont soutenues par la coopération décentralisée. On peut citer la coopération entre l'Orient et la région Champagne-Ardenne, qui a appuyé la labellisation IGP de la « Clémentine de Berkane » et de la « Viande



Figure 1

La visibilité de l'État dans les démarches de terroir : la brochure de promotion (à gauche) et le catalogue national des produits de terroir (à droite) portent tous deux les logos du royaume du Maroc, du ministère de l'Agriculture et du Plan Maroc Vert.

2. Les produits de terroir « présentent des qualités uniques, souvent témoins de longues traditions et de savoir-faire séculaires des populations locales » (AGRI-MAROC, 2010).

d'agneau Béni Guil », ou encore la coopération entre la région Tanger-Tétouan et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour la mise en place d'un projet de protection et de valorisation du patrimoine naturel et rural, inspiré par les principes directeurs des parcs naturels régionaux français.

Le succès de cette patrimonialisation « par le haut » des produits de terroir au Maroc (une trentaine de produits labellisés sous IG à ce jour) est indéniable. Mais quelle place laisse-t-elle aux initiatives ascendantes ?

### La société civile

Certaines démarches de patrimonialisation sont issues de collectifs d'acteurs du territoire. On peut citer le réseau Chaouen Rural dans le pays Jbala, produit d'une convergence d'initiatives qui s'appuient sur le tourisme rural comme moyen de patrimonialiser un ensemble d'éléments interdépendants (paysage, culture, système agraire, savoir-faire, système religieux, identité)<sup>3</sup>, ou le Réseau pour le développement du tourisme rural (RDTR). La démarche patrimoniale de ce dernier, elle aussi articulée autour du tourisme rural, émane de petits groupes qui tentent de valoriser des sous-régions en mettant en avant le patrimoine historique, la biodiversité, les cultures locales, les produits et les savoir-faire. Cette démarche patrimoniale pensée de l'intérieur rencontre un vif succès tant chez les touristes étrangers que nationaux (BERRIANE, dir., 2009).



Photo 1  
Écomusée villageois dans la région de Todgha.  
© IRD/G. Michon

Certaines patrimonialisations sont portées par des individus. Ces initiatives ont en commun la mise en lumière de traits spécifiques des cultures locales, mais elles sont à chaque fois singulières. Elles vont de la réhabilitation de monuments remarquables (greniers collectifs, constructions fortifiées), aux nombreux

3. Voir chapitre II de cet ouvrage.

écomusées qui fleurissent dans les villages (photo 1). Ces lieux d'exposition du patrimoine rural attirent de plus en plus la diaspora marocaine à la recherche de ses racines et de son identité. Des propriétaires se mettent également à restaurer des maisons familiales pour les réhabiliter en musées, en restaurants ou en maisons d'hôte ouvertes au tourisme. Des objets divers meublent ces espaces où s'expriment à la fois un désir d'identité et un discours sur l'authenticité. Le patrimoine immatériel n'est pas en reste, notamment les arts du spectacle et les savoir-faire liés à l'artisanat. Des groupes se (re)forment pour perpétuer un art lyrique et chorégraphique enraciné dans de multiples traditions rurales.

### **Les biais de la patrimonialisation officielle**

Même s'il entraîne dans son sillage associations et collectifs locaux, l'État reste cependant le grand organisateur de la patrimonialisation du rural. Mais est-il en mesure de répondre à lui seul aux multiples enjeux de cette patrimonialisation ? Quels sont les biais de ces démarches essentiellement descendantes ?

Le premier réside dans la sélection des éléments qui méritent d'entrer dans les démarches de qualification et de valorisation, du fait de leur valeur patrimoniale combinée à leur potentiel commercial. C'est en effet l'État, et non les communautés détentrices des patrimoines locaux, qui préside à l'inventaire et à la valorisation de ces produits, à travers les structures centrales et régionales du ministère de l'Agriculture.

En orchestrant la « valorisation patrimoniale » de façon à répondre à ses objectifs de modernisation du monde rural, l'État opère aussi, directement ou indirectement, une redéfinition « à sa façon » des patrimoines locaux. Au niveau de la production, on observe un glissement des systèmes de culture locaux vers un modèle plus intensif et capitaliste. Ainsi, la qualification patrimoniale des dattes se double d'un plan de relance soutenu par les agences nationales et régionales de développement, destiné à redresser les « techniques de productions peu développées ». La multiplication de vergers modernes efface peu à peu les pratiques et les savoirs oasiens, et la production échappe aux agriculteurs de l'oasis pour passer aux mains d'investisseurs privés souvent étrangers à la région (KAMIL, 2014)<sup>4</sup>. L'idéologie de la modernisation agricole dans le soutien à l'agriculture de terroir conduit cette dernière à se conformer à un modèle capitaliste qui efface nombre de ses attributs patrimoniaux.

Ce reformatage touche aussi l'organisation sociale de la production, de la valorisation et de la commercialisation. Il s'agit, dans l'esprit des décideurs, non pas de resserrer les liens sociaux autour du patrimoine, mais de professionnaliser et de structurer le secteur traditionnel de l'amont à l'aval<sup>5</sup>. Les coopératives

4. Le même constat pourrait être fait pour l'huile d'olive : en face de la multiplication des projets de plantation moderne, quel sera l'impact des qualifications patrimoniales sur la conservation des spécificités locales des systèmes de production ?

5. Il s'agit de « transformer les exploitations traditionnelles en "entreprises" et faire accéder l'économie paysanne à l'économie marchande » (CGDA, 2009).

villageoises, souvent agrégées en GIE (groupements d'intérêt économique), sont considérées comme un modèle d'organisation des petits producteurs et d'intégration aux marchés. Bien que l'État affirme l'importance des solidarités traditionnelles, ce nouveau modèle d'organisation collective s'articule mal avec les structures coutumières qui gèrent le patrimoine rural.

## Altérité et patrimonialisation : tourisme et migration

Parmi les constructeurs par le bas de la patrimonialisation en milieu rural marocain, figurent au premier plan des acteurs étrangers aux arrière-pays : touristes, immigrés ou une troisième catégorie, intermédiaire, que la littérature dénomme désormais les « migrants de style » ou de mode de vie ou « *Lifestyle migrants* » (BENSON et O'REILLY, 2009)<sup>6</sup>.

La présence de ces acteurs dans les processus patrimoniaux permet d'interroger les relations entre patrimonialisation, identité et altérité (JAMOUS *et al.*, 2008). Si l'on admet que l'identité est pensée dans son rapport à l'altérité, le patrimoine devient un moyen de se « raconter » aux autres (PUJOL, 2008). Le regard étranger permet de révéler des saillances patrimoniales que la société d'accueil a depuis longtemps banalisées, et dans la conservation desquelles elle se sent peu concernée. Si cette « patrimonialisation importée » (YERASIMOS, 2006) permet de sauvegarder des biens promis à l'oubli ou à la destruction, elle vient difficilement conforter des identités territoriales partagées, et sa réappropriation par les titulaires locaux des biens patrimoniaux n'est pas évidente : la société locale a du mal à « se raconter » à travers ce patrimoine « révélé » par d'autres. On ne peut que constater le fossé qui existe entre la multiplicité des initiatives prises par des étrangers qui, découvrant des héritages séculaires, n'hésitent pas à leur attribuer des valeurs patrimoniales et à les valoriser en tant que tels, et le manque d'initiatives de la part des Marocains qui, au mieux, se contentent de suivre la mode initiée par ces étrangers (BERRIANE, 2010). Apparaît alors un risque important de dissociation entre un « patrimoine des étrangers », valorisé auprès de communautés elles aussi étrangères (touristes ou consommateurs de produits de terroir, de paysages, de nature), et un « patrimoine des locaux » tombant plus ou moins en désuétude.

### **Construction des patrimoines et nouvelles mobilités : la réhabilitation des architectures en terre**

La médiation du tourisme dans ces processus de patrimonialisation par les étrangers permet aussi d'interroger le rôle des mobilités dans la mise en

6. Le chapitre 12 de cet ouvrage explicite les particularités de chacune de ces catégories d'acteurs.



patrimoine. Rappelons tout d'abord que tourisme et patrimoine se nourrissent mutuellement. Le tourisme, surtout en milieu rural, s'appuie sur le patrimoine pour construire une destination originale et attractive ; le patrimoine « validé » par le tourisme renforce son ancrage dans la société locale et aide à l'identification de celle-ci (BABELON et CHASTEL, 1994). Les mobilités liées au tourisme ne se limitent pas aux personnes, puisqu'avec ces dernières arrivent également des capitaux, des marchandises, des idées, des images et des modes de vie. Elles induisent de nouvelles relations aux lieux et à leurs productions, « retournent » les espaces. Elles sous-tendent et alimentent les dynamiques liées à la valorisation des spécificités locales (des produits agricoles aux patrimoines culturels) : par leurs biais, des territoires jusqu'ici plus ou moins enclavés bénéficient de la création de nouveaux marchés pour leurs produits. Elles interviennent donc de façon active dans les processus de patrimonialisation et attisent cette « effervescence patrimoniale au Sud » (JUHÉ-BEAULATON *et al.*, éd., 2013).

Nous proposons de nous arrêter sur l'exemple des *kasbahs* et des *ksour* des vallées et des oasis du Grand Sud marocain. En effet, même si le « regard révélateur » des étrangers embrasse de nombreux éléments de la vie quotidienne des populations rurales, entraînant dans son sillage un ensemble de pratiques, de petits métiers, de techniques et d'outils de production, l'habitat et l'architecture semblent être les catalyseurs de ce processus de patrimonialisation importée.

Les *kasbahs*, maisons fortifiées construites en pisé, parfois perchées en haut de pitons rocheux, constituent l'une des principales attractions recherchées par les visiteurs étrangers dans le Sud marocain (photo 2, hors-texte). De taille très variable, elles impressionnent par leur beauté austère et leur ingéniosité architecturale, ainsi que par l'originalité de leur organisation sociospatiale. Ces maisons mono-familiales se caractérisent par une architecture défensive, qui comporte en général quatre tours d'angle. Construites sur deux ou trois niveaux et agrémentées de toits-terrasses reposant sur des poutres de palmiers, elles arborent parfois de riches décorations dans leurs parties hautes. Elles constituent les pièces maîtresses de villages compacts, entourés d'une enceinte fortifiée, où l'on pénètre par une porte unique : les *ksour*.

Aujourd'hui, la plupart de ces ensembles architecturaux sont dans un état de dégradation avancée. Le pisé résiste en effet mal aux intempéries et aux outrages du temps, et l'espérance de vie d'un *ksar* ne dépasse guère deux siècles (photo 3, hors-texte). Autrefois, au bout de cette période, ses habitants l'abandonnaient pour en construire un nouveau à proximité. Mais l'évolution socio-économique récente de la région a gravement compromis cette perpétuelle renaissance des *ksour* et des *kasbahs*. En effet, l'arrêt du commerce caravanier transsaharien, la disparition de l'insécurité, la construction d'un État centralisé, l'ouverture sur le monde extérieur et l'émigration ont bouleversé l'ordre traditionnel qui prévalait dans les sociétés oasiennes. Aujourd'hui, les habitants se désintéressent de ces constructions, auxquelles ils préfèrent des maisons en parpaings situées un peu à l'écart du village, qui offrent un confort « moderne » (eau courante et électricité) et sont plus facilement accessibles en voiture (BERRIANE, 1999).

À cette réalité de désintérêt des habitants pour leur héritage séculaire, le tourisme oppose l'idée d'une valeur patrimoniale de cette architecture en terre. L'ouverture de « La route des *kasbahs* », plébiscitée par les touristes et qui a pendant des années rivalisé avec la route des « Villes impériales », a constitué un premier pas vers la réhabilitation. Mais c'est surtout avec l'arrivée d'investisseurs étrangers qu'un tournant décisif va être pris. Fascinés par cet habitat et voulant souvent en tirer un bénéfice, ces étrangers rachètent ces vieilles demeures et les rénovent pour les transformer en résidence secondaire ou en structure d'accueil et d'animation touristique (photo 4, hors-texte).

Cet effort de réhabilitation va au-delà de l'habitat rural, puisqu'à travers la *kasbah* ou le *ksar*, il englobe le paysage, les métiers, les savoir-faire, les pratiques et les productions locales. Les nouveaux opérateurs touristiques proposent en effet à leurs clients des menus à base de produits du terroir, organisent des excursions, des visites de coopératives, des stages d'initiation à de petits métiers, offrent une initiation aux arts locaux. Une grande partie de la culture rurale, depuis longtemps banalisée et parfois tombée dans l'oubli, est ainsi réhabilitée et intégrée dans la démarche.

L'image de la destination est aussi fortement travaillée, à travers de belles photos mettant en scène les éléments du patrimoine et publiées sur des sites web, dans des guides ou des magazines. Ces images propulsent ainsi la « culture des *kasbahs* » sur la scène internationale. Dans ce sillage, nombre d'acteurs locaux redécouvrent leur héritage qu'ils contribuent également à patrimonialiser (fig. 2).



Figure 2

Des annonces promotionnelles pour les kasbahs-maisons d'hôte dans les oasis du Sud.

Cependant, ces héritages revivifiés et revalorisés vont se trouver au centre d'importants enjeux dans lesquels conservation et valorisation ne font pas toujours bon ménage.

Certes, l'héritage architectural est en partie sauvé, et, avec lui, non seulement un savoir-faire que transmettent ses derniers détenteurs, mais aussi des connaissances sur les qualités bioclimatiques de l'architecture locale et des matériaux utilisés. Des projets de partenariat sont engagés avec des universités et des écoles

d'architecture européennes qui travaillent sur l'architecture en terre, ce qui fait connaître ce patrimoine à l'échelle internationale. Cependant, des logiques autant économiques que techniques entraînent un travestissement certain de ce patrimoine réhabilité. La rénovation s'accompagne souvent de l'introduction de matériaux modernes, le cachet local se limitant à la forme de l'édifice et au revêtement qui donne l'illusion d'une construction en pisé. La décoration intérieure, même si elle mobilise des éléments locaux, fait plus appel au « design » qu'au patrimoine (elle intègre parfois des éléments de patrimoines ruraux totalement étrangers à la région, comme des masques africains ou des objets importés d'Inde et d'Asie). On observe aussi une multiplication de constructions nouvelles dans les oasis, ce qui induit non seulement un mitage rapide et inquiétant de l'espace agricole, mais aussi la destruction d'un patrimoine agraire d'une grande valeur.

Cette patrimonialisation des éléments des cultures rurales par des étrangers réécrit positivement l'histoire de ces éléments, en les sauvant de la dégradation et en les valorisant sur le marché touristique. Cependant, la limite entre réhabilitation, réinvention et travestissement est parfois floue : la valorisation marchande peut parfois réduire le patrimoine à un cliché et le vider de son sens premier. Qui plus est, même si une certaine frange de la population locale redécouvre son patrimoine et lui affecte de nouvelles valeurs, faisant renaître les savoir-faire nécessaires à son entretien, d'autres éprouvent un sentiment de dépossession vis-à-vis de l'appropriation d'un héritage local par des étrangers déconnectés les uns des autres, sans intermédiation ni contrôle d'aucune sorte (BERRIANE et NAKHLI, 2011). Il est alors essentiel de s'interroger sur la portée de cette démarche patrimoniale, dans laquelle n'interviennent ni construction collective ni médiation par des institutions (coutumières ou nationales) susceptibles de valider la portée ou la valeur patrimoniale des objets qu'elle incorpore et de définir une communauté d'« ayant-droit ».

## Patrimonialisation et valorisation marchande

Cet exemple de la patrimonialisation à destination touristique renvoie à la question des relations entre patrimonialisation et valorisation marchande.

### **De l'initiative marchande en matière de patrimonialisation**

Nul ne peut nier que les sociétés contemporaines sont traversées par des flux marchands et monétaires intenses. Pourtant, d'autres types de relations demeurent, que les auteurs dits du « groupe de Reims » (BARRÈRE *et al.*, 2005) qualifient de « relations patrimoniales » et qui se retrouvent au cœur de ce que l'on entend par territoire. L'économie du patrimoine cherche à penser simultanément ces relations marchandes et non marchandes, sans les opposer, en tentant de

comprendre comment elles s'influencent et se complètent. Si, comme le souligne l'économiste Valérie BOISVERT (2013), « la logique patrimoniale n'exclut pas le recours au marché », elle ne peut totalement se fondre dans la logique marchande. En d'autres termes, d'autres « types d'ordre, de valeurs et de rationalité » inhérents à la gestion patrimoniale, et en particulier les mécanismes de gestion collective, questionnent l'analyse économique dominante sur des points tels que la communauté (d'usagers, de détenteurs du patrimoine, etc.) comme acteur de référence et l'identité qu'elle confère à ses membres, leur attachement à un territoire, la profondeur historique des modalités de régulation et des arrangements institutionnels (PETIT et ROMAGNY, 2009).

La notion de patrimonialisation mobilise aussi « divers droits de propriété intellectuelle [ ], labellisations, certifications, dispositions relatives à la reconnaissance de l'autochtonie ou du droit à la culture » (BOISVERT, 2013). Parmi ces droits de propriété intellectuelle, on peut citer les indications géographiques (IG). Les IG visent avant tout la protection de l'usage commercial du nom d'un produit, lorsqu'un lien particulier existe entre ce dernier et son origine géographique (du micro-terroir à la nation). Dans un contexte de globalisation des marchés, de nombreux pays, confrontés à la biopiraterie ou à l'usurpation d'appellations locales, considèrent les IG comme une forme efficace de défense. Les IG constituent aussi un outil permettant aux producteurs locaux, organisés en collectifs structurés, d'accéder à des marchés labellisés à forte valeur ajoutée. Malgré cette importante dimension marchande, il est possible d'aborder aussi les IG sous l'angle d'un dispositif de patrimonialisation, c'est-à-dire en tant que processus de construction de l'appropriation collective d'un certain nombre de ressources (naturelles, cognitives, organisationnelles, etc.) qui fondent le lien à l'origine (LINCK et ROMAGNY, 2011).

L'exemple de la qualification de l'huile d'argan, premier « produit de terroir » au Maroc ayant bénéficié d'une IGP en 2009, offre un cas d'étude intéressant pour analyser cette utilisation de l'IG comme aide à la patrimonialisation, mais aussi pour souligner les ambiguïtés entre patrimonialisation et valorisation marchande.

### **L'indication géographique « Argane » : de la patrimonialisation au marché**

L'huile d'argan est produite uniquement dans le sud-ouest du Maroc, à partir d'un arbre endémique à cette région, l'arganier. Aidée par un fort battage médiatique, cette huile a vu sa demande augmenter rapidement sur divers marchés, en particulier sur le marché international des cosmétiques (voir chapitre 14 de cet ouvrage). Les menaces de mise en culture de l'arbre hors du pays, ou d'usurpation du nom par des sociétés étrangères<sup>7</sup>, ont conduit les autorités marocaines

7. Une société israélienne aurait développé, à partir de graines prélevées au Maroc, une souche d'arganier pouvant produire dix fois plus de fruits que la moyenne d'un arbre marocain. La société Pierre Fabre a déposé une marque « Argane » pour une gamme de produits cosmétiques. Ce dépôt a été invalidé par la Cour d'appel de Paris, qui a considéré que le terme Argane « devait demeurer à la libre disposition des acteurs de l'activité économique concernée désireux de l'introduire dans la composition de leurs produits ».

à promouvoir un processus de qualification permettant de protéger et de promouvoir le produit, son nom et son territoire. Une IGP a été obtenue en 2010. Elle exige que les opérations de ramassage des fruits, de production, de transformation et de conditionnement de l'huile soient réalisées à l'intérieur de l'aire géographique identifiée dans l'arrêté ministériel. Selon les autorités marocaines, son principe est double : assurer aux consommateurs l'origine, la traçabilité du produit et sa qualité, et aux producteurs la protection de l'appellation du produit contre les usurpations et les contrefaçons ainsi qu'une répartition plus équitable des fruits de leur labeur.

Au-delà de son intérêt cosmétique et de son succès commercial, la réputation internationale de l'huile d'argan s'est construite sur de fortes références patrimoniales, à savoir le lien du produit à son terroir<sup>8</sup> et à son histoire, le socle des « savoirs et traditions des femmes berbères » (fig. 3) et l'objectif de protection d'un arbre unique et d'une forêt en danger. L'huile d'argan apparaît donc comme l'emblème d'un patrimoine collectif qu'il faut transmettre intact aux générations futures et partager entre les différents acteurs du territoire. Reste à savoir qui en sont les titulaires, et surtout si ces titulaires sont les véritables bénéficiaires de sa valorisation.

Les démarches de valorisation et de qualification ont été portées pour l'essentiel non pas par les collectifs villageois qui gèrent au jour le jour ce patrimoine de l'arganeraie, mais par de nouvelles structures (coopératives, groupements d'intérêt économique et surtout sociétés privées), largement soutenues par les instances nationales et la communauté internationale. Les coopératives réunissent des « femmes de l'arganeraie » issues des villages alentour. Certaines (mais pas toutes) s'approvisionnent en noix dans ces villages, intègrent les savoirs domestiques dans les processus de fabrication de l'huile, se soucient de la gestion durable de la ressource et distribuent les bénéfices entre les coopérantes. Cette préoccupation à la fois patrimoniale, environnementale et sociale a été très largement adultérée chez les transformateurs industriels. Les sociétés privées, aujourd'hui très largement dominantes dans la filière, sont détenues par des investisseurs, marocains ou étrangers, qui ne résident pas dans l'arganeraie, qui s'approvisionnent sur un marché des noix qui s'est globalisé à l'échelle de l'arganeraie, qui utilisent les femmes locales comme de la main-d'œuvre sous payée pour le ramassage et concassage des noix d'argan, et qui délocalisent une grande partie des opérations de transformation et de commercialisation (ROMAGNY, 2010)<sup>9</sup>, et exportent les bénéfices hors de l'arganeraie. La position dominante de ces sociétés privées sur le marché fait que l'huile a aujourd'hui perdu une grande partie de son lien historique aux lieux et aux habitants de l'arganeraie. (SIMENEL *et al.*, 2009, 2014 ; MICHON *et al.*, 2011, 2016). L'essor de la filière argan a dépossédé les ménages ruraux non seulement d'un bien patrimonial, devenu un simple produit commercial de luxe, mais aussi des bénéfices de sa valorisation. À ce jour, l'IGP ne peut rien contre cette

8. Celui défini par l'IGP « Argane » fait plus de 800 000 ha.

9. Voir aussi chapitre 14 de cet ouvrage.

dynamique. Malgré un cadre institutionnel et politique propice, elle n'est adoptée actuellement que par environ 10 % des coopératives de l'arganeraie et par de rares sociétés privées, la plupart ne se souciant que de la labellisation « biologique », indispensable pour se positionner sur les marchés d'exportation.



Figure 3

Les images de promotion de l'huile d'argan et du fromage de Chefchaouen mettent toutes deux en avant les femmes dans leurs costumes locaux.

### La mise aux normes des produits patrimoniaux : le *jben*

L'exemple du *jben*, fromage frais de chèvre typique du patrimoine agro-alimentaire jbala<sup>10</sup> dans la région de Chefchaouen, illustre comment une logique commerciale visant des marchés urbains ou éloignés peut non seulement transformer en profondeur un produit, mais aussi le couper de son assise patrimoniale.

Le *jben*, traditionnellement issu d'un élevage extensif sur parcours forestiers, constitue l'un des éléments du patrimoine agro-alimentaire local. Le processus de valorisation a opéré dans une double optique : patrimoniale (protection des usages, des traditions et des savoir-faire fromagers de la population jbala) et commerciale du produit (fig. 3). La démarche a été portée non pas par les producteurs locaux, mais par une institution publique extérieure au territoire, l'Association nationale ovine et caprine (Anoc). Grâce aux efforts de l'Anoc, le « fromage de chèvre de Chefchaouen » a obtenu une IGP en 2011. Produit emblématique de la région, il contribue à son image et à sa renommée à l'échelle nationale. Peut-on parler de succès ?

Aujourd'hui, deux produits « patrimoniaux » coexistent sous l'appellation « *jben* ». L'un est issu d'une fromagerie semi-industrielle gérée par l'Anoc. Son approvisionnement repose sur des élevages « améliorés » et plus productifs, composés d'animaux de race importée d'Europe (alpine chamoisée) et alimentés à partir de fourrages cultivés ou d'aliments composés. Un travail d'amélioration de la qualité sanitaire et gustative a été entrepris. Le lait est pasteurisé et des ferments lactiques sont ajoutés lors de la fabrication. Le *jben* de la fromagerie est destiné principalement à une clientèle urbaine nationale relativement aisée. Bien que toujours lié dans l'imaginaire des consommateurs au territoire

10. Région de Chefchaouen, Rif occidental.

de Chefchaouen, il n'est plus ancré dans la tradition fromagère locale. Les éleveurs locaux, quant à eux, continuent à produire le *jben* traditionnel à partir de chèvres de race locale, dont l'alimentation provient des parcours forestiers riches en plantes aromatiques. Le fromage est fabriqué selon le savoir-faire local, à partir de lait cru et de présure naturelle, dans des outres en peau de chèvre ou des jarres en terre cuite, puis égoutté dans des sacs de toile fine. Contrairement au *jben* de la fromagerie, ce produit fermier, réellement issu de la tradition fromagère locale, reste confiné à la consommation familiale ou locale et peine à trouver sa place sur les marchés extérieurs à la région.

## Le biais d'une patrimonialisation « par le haut »

Que retenir de ce bref et partiel survol de la patrimonialisation contemporaine du rural au Maroc ?

Le Maroc, comme d'autres pays du Sud, s'est découvert à partir de la fin des années 1990, grâce aux organismes internationaux et au tourisme, « heureux dépositaire de parcelles significatives du patrimoine de l'humanité » (YERASIMOS, 2006). La demande patrimoniale « investit aujourd'hui les coins et les recoins de la vie des communautés » (SKOUNTI, 2010), mais souvent sans que ces dernières ne jouent un rôle moteur dans les dynamiques en cours. Le rôle de l'État, qui fait du patrimoine le socle du développement des zones rurales défavorisées, est encore prédominant, ce qui introduit deux biais incontournables. Le premier concerne la place prépondérante de l'inventaire : le patrimoine rural a tendance à être réduit à une liste de produits agricoles et alimentaires susceptibles de faire l'objet d'une indication géographique et d'une valorisation commerciale, mais finissent souvent, dans ce processus, délestés de leur cortège de savoirs, de savoir-faire et de pratiques matérielles ou symboliques. On retrouve ici un biais déjà mentionné par d'autres auteurs : cette difficulté des institutions nationales à mettre en œuvre, au-delà de l'inventaire et avec les communautés concernées, une réelle stratégie de protection dynamique du patrimoine (NACIRI, 2015). Le second biais tient aux intentions de l'État en matière de développement agricole : le patrimoine est bien mis en avant, mais la modernisation des structures de production, la standardisation des produits et l'agrégation des producteurs, qui sous-tendent sa valorisation et restent les principaux objectifs des politiques agricoles, invitent les sociétés rurales à passer d'une logique patrimoniale à une stratégie entrepreneuriale. La patrimonialisation débouche plus souvent sur la création ou la consolidation de filières que sur un projet social, économique et culturel intégrateur.

La multiplication des initiatives patrimoniales dans le rural marocain est un fait avéré ; elle répond à la demande de cet immense marché qui s'est créé en

Europe et dans le monde occidental pour une consommation immodérée de signes patrimoniaux (YERASIMOS, 2006). Certains parlent d'« inflation » ou d'« effervescence » patrimoniale (BERRIANE, 2010 ; JUHÉ-BEAULATON *et al.*, éd., 2013), d'autres de « surpatrimonialisation » (SKOUNTI, 2010). L'exemple marocain amène à questionner les risques, intimement liés, de banalisation, de travestissement et de détournement, liés à cette multiplication d'initiatives patrimoniales.

La banalisation se retrouve dans la prolifération des évocations patrimoniales associées à la marchandisation des produits ou aux offres touristiques : de l'huile d'argan aux sites gravés, des tapis aux musiques amazighes, tout est susceptible d'être qualifié de patrimoine, sans que cette qualification s'accompagne nécessairement de démarches de construction collective des justifications de ce qui, pour une communauté donnée, « fait patrimoine ». Cette banalisation fait le lit du travestissement. La patrimonialisation amène invariablement à des changements de fonction, voire d'identité, des éléments qu'elle touche, qui se retrouvent investis de significations et de fonctions nouvelles (les architectures en terre perdent leur fonction d'habitat, d'outil de production agricole et défensive pour devenir d'accueillantes maisons d'hôte, et les parcelles de cultures vivrières des oasis deviennent des resorts touristiques). Ce changement est encore plus flagrant quand la patrimonialisation touche des éléments mobiles et reproductibles (les objets et les produits des terroirs, autrefois utilisés ou consommés dans la vie de tous les jours, sortent du cercle domestique et sont répliqués à l'infini pour être consommés sur des marchés distants). Lorsqu'elle est liée à la valorisation marchande, la patrimonialisation s'accompagne d'un travail sur l'image et d'un effort de communication destinés à faire connaître le produit auprès de potentiels consommateurs. On en arrive à des situations où ce travail sur l'image déborde les processus de construction collective et débouche sur une « illusion authentique » (SKOUNTI, 2008) : le fromage de chèvre de Chefchaouen, l'huile d'argan, les « fausses » *kasbahs* procurent à la fois aux consommateurs l'illusion d'acheter des produits de la tradition et aux producteurs celle de perpétuer, au moins partiellement, ces traditions. Le détournement patrimonial (AUCLAIR et MICHON, 2009 ; SENIL *et al.*, 2014), quant à lui, intervient lorsque le patrimoine est recherché et exploité comme une ressource économique. Ses qualités sociales et culturelles ne constituent plus une valeur en soi, mais deviennent un faire-valoir pour la valorisation marchande (SKOUNTI, 2010).

Cependant, il est parfois délicat de porter un jugement objectif sur ces risques : qui est en droit de le faire ? Sur la base de quels critères ? Sur quel pas de temps ? Sur quelles bases, par exemple, peut-on critiquer les femmes des coopératives arganières mécanisées, qui ont la conviction de maintenir une tradition domestique et de produire « à l'authentique » ? Il faut sans doute en revenir aux fondamentaux de la patrimonialisation : une construction collective, éminemment évolutive, qui consolide l'identité des détenteurs du patrimoine. La compréhension des origines, des modalités et des enjeux de la construction patrimoniale est fondamentale. Lorsque, comme dans le rural marocain, cette



construction est initiée par des acteurs extérieurs aux communautés des détenteurs (État ou « étrangers »), les raisons et les modalités d'acceptation ou de rejet, par ces communautés, des dynamiques engagées sont des éléments fondamentaux à analyser.

## Bibliographie

**AGRI-MAROC, 2010**

*La valorisation des produits de terroir, ligne d'action du pilier II du Plan Maroc Vert*. Dossier, SAM, 8, 72 p.

**AUCLAIR L., ALIFRIQUI M. (éd.), 2012**

*Agdal. Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. Rabat, Ircam éditions-IRD, 648 p.

**AUCLAIR A., MICHON G., 2009**

La forêt rurale méditerranéenne entre deux paradigmes. Étude comparée des constructions patrimoniales de l'arganeraie marocaine et de la châtaigneraie corse. *Forêt méditerranéenne*, 30 (2) : 123-133.

**BABELON J.-P., CHASTEL A., 1994**

*La notion de patrimoine*. Paris, Liana Levi, 142 p.

**BARRÈRE C., BARTHÉLÉMY D., NIEDDU M., VIVIEN F.-D., 2005**

« Au-delà du capital, le patrimoine ? ». In Barrère C. et al. (dir.) : *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Gestion de la culture et du secteur non lucratif : 7-21.

**BARTHÉLÉMY D., NIEDDU M., VIVIEN F.-D., 2005**

« Économie patrimoniale, identité et marché ». In Barrère C. et al. (dir.) : *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, L'Harmattan, coll. Gestion de la culture et du secteur non lucratif : 121-150.

**BENDIX R., 2009**

« Heritage between Economy and Politics: An

Assessment from the Perspective of Cultural Anthropology ». In Smith L., Akagawa N. (dir.) : *Intangible Heritage*, London, Routledge : 253-269.

**BENSON M., O'REILLY K., 2009**

Migration and the search for a better way of life: a critical exploration of lifestyle migration. *Sociological Review*, 57 (4) : 608-625.

**BERRIANE M., 1999**

Maroc : la lente renaissance des qsar. *Courrier de l'Unesco, Tourisme et culture : un mariage d'intérêt*, juillet/août 1999 : 47-48.

**BERRIANE M., 2010**

Patrimoine et patrimonialisation au Maroc, introduction. *Hespéris Tamuda*, 45, fasc. unique : 11-15.

**BERRIANE M. (dir.), 2009**

*Tourisme des nationaux, tourisme des étrangers. Quelles articulations en Méditerranée ?* Rabat, Publications de la faculté des Lettres et des Sciences humaines, série Essais et études, 41, 278 p.

**BERRIANE M., NAKHLI S., 2011**

En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques « informels » et leur connexion directe avec le système monde. *Revue Méditerranée*, numéro spécial *Le Maghreb dans la mondialisation, subalternité et fragmentation territoriale*, 116 : 115-122.

**BOISVERT V., 2013**

« Marchandisation ou patrimonialisation ? L'économie de la biodiversité en perspective ». In Juhé-Beaulaton D. et al.

(éd.) : *Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*, Marseille, IRD Éditions, coll. Latitudes 23 : 27-54.

**CGDA, 2009**

*Pilier II du Plan Maroc Vert. De la stratégie à l'action*. Royaume du Maroc, ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

**JAMOUS R., BOURQUIA R., 2008**

*Altérité et reconstruction de la société locale : cultures en miroir*. Paris, Aux Lieux d'être.

**JUHÉ-BEAULATON D., CORMIER-SALEM M.-C., ROBERT P. (de), ROUSSEL B. (éd.), 2013**

*Effervescence patrimoniale au Sud. Entre nature et société*. Marseille, IRD Éditions, coll. Latitudes 23, 432 p.

**KAMIL H., 2014**

*Acteurs et stratégies autour de la valorisation de la datte au Maroc*. Rapport de mission dans le cadre du programme MedInnLocal.

**LINCK T., ROMAGNY B., 2011**

« Les pièges de la patrimonialisation. Les qualifications de l'origine et l'adaptation au changement global ». In Dahou T. et al. (éd.) : *Pouvoirs, sociétés et nature au sud de la Méditerranée*, Paris, Inrat-IRD-Karthala : 235-264.

**MAHDI M., 2010**

« Patrimonialisation de la transhumance à l'Oukaïmeden ». In Lerins F. (dir.) *Pastoralisme méditerranéen ; patrimoine culturel et paysager et développement durable*, Montpellier, Ciheam, coll. Options Méditerranéennes, série A., Séminaires méditerranéens, 93 : 73-83.

**MICHON G., SORBA J.-M., SIMENEL R., 2011**

« Forêts domestiques, savoir-faire et savoirs naturalistes : quelles natures, quelles démarches, pour quels patrimoines ? » In Fazi A., Furt J.-M. (éd.) : *Vivre du patrimoine. Un nouveau modèle de développement ?* Paris, L'Harmattan : 533-552.

**MICHON G., GENIN D., ROMAGNY B., ALIFRIQUI M., AUCLAIR A., à paraître**

Autour de l'arganier : jusqu'où peut-on « faire son marché » dans les savoirs locaux ?

*Autrepart, Savoirs autochtones et développement*, 83, à paraître.

**NACIRI M., 2015**

Patrimoine et pesanteurs culturelles. *Zamane*, 51 (février 2015) : 48-51.

**PETIT O., ROMAGNY B., 2009**

« La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun : quels enjeux pour l'analyse économique ? » In Petit O. (dir.) : *La mise en patrimoine de l'eau. Mondes en développement*, 37, 145 : 29-54.

**PUJOL D., 2008**

*Patrimonialisation et logiques identitaires : une étude sur les représentations du patrimoine et de l'identité dans les Pyrénées catalanes*. Thèse de doctorat, université de Perpignan.

**ROMAGNY B., 2010**

L'IGP Argane, entre patrimonialisation et marchandisation des ressources. *Maghreb-Machrek*, 202 : 85-114.

**SENIL N., MICHON G., ADERGHAL M., BERRIANE M., BOUJROUF S., FURT J.-M., MOIZO B., ROMAGNY B., SORBA J.-M., TAFANI C., 2014**

« Le patrimoine au secours des agricultures familiales ? Éclairages méditerranéens ». In Acloque A. et al. (dir.) : *Agricultures familiales : trajectoires, modernités et controverses (I)*, *Revue Tiers Monde*, 220 (1293-8882) : 137-158.

**SIMENEL R., MICHON G., AUCLAIR L., THOMAS Y., ROMAGNY B., GUYON M., 2009**

L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème. *Autrepart*, 50 : 51-74.

**SIMENEL R., ROMAGNY B., AUCLAIR L., 2014**

« Les femmes berbères gardiennes des secrets de l'arganier : le détournement des pratiques locales ». In Guétat-Bernard H., Saussey M. (éd.) : *Genre et savoirs. Pratiques et innovations rurales au Sud*, Marseille, IRD Éditions, coll. À travers champs : 179-200.

**SKOUNTI A., 2008**

«The authentic illusion: Humanity's intangible cultural heritage and the Moroccan

expérience". In Smith L., Akagawa N. (eds) : *Intangible heritage*, Londres, Routledge : 74-92.

**SKOUNTI A., 2010**

« De la patrimonialisation. Comment et quand les choses deviennent-elles des patrimoines ? » In Berriane M. (éd.) : *Patrimoine et patrimonialisation au Maroc*,

*Hespéris Tamuda*, Rabat, 45, fasc. unique : 19-34.

**YERASIMOS S., 2006**

« Centre historiques et développement durable : la deuxième mort du patrimoine ». In Boumaza N. (dir.) : *Villes réelles, villes projetées*, Paris, Maisonneuve et Larose : 303-308.



© IRD/G. Michon

Photo 2 (chap. 8)  
Une kasbah traditionnelle.



© IRD/G. Michon

Photo 3 (chap. 8)  
Une kasbah en voie de délabrement (vallée du Dades).



© IRD/G. Michon

Photo 4 (chap. 8)  
Une maison d'hôte reprenant la forme des kasbahs (Vallée du Mgon).

Michon Geneviève, Berriane M., Romagny Bruno, Skounti A.

Les enjeux de la patrimonialisation dans les terroirs du Maroc.

In : Berriane M. (dir.), Michon Geneviève (dir.). Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? : une expérience marocaine.

Marseille (FRA), Rabat : IRD, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 2016, p. 161-179. ISBN 978-2-7099-2243-2